

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue à l'église de Saint-Herménégilde, au 774, rue Principale, le 3 février 2020, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Sébastien Desgagnés

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

Madame la conseillère Jeanne Dubois est absente.

#### **2020-02-03-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

#### **2020-02-03-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 6 janvier 2020
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapport du maire
8. Rapport du directeur général
- Pause
9. Résolution
  - Retrait du projet de régionalisation des services d'animation estivaux de la MRC de Coaticook
  - Modification de la politique de remboursement des activités sportives et culturelles
  - Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - Congrès ADMQ 2020
  - Vins et fromages de l'Expo de la Vallée de Coaticook
  - Octroi du contrat pour les plans et devis pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin St-Denis
  - Remplacement de l'écran d'ordinateur à la station de traitement des eaux usées
  - Budget des Trois villages
  - Approbation du contrat entre le comité des Trois villages et la Corporation touristique de Coaticook
  - Activité avec le zoo de Granby
  - Octroi du contrat pour l'abat-poussière 2020
  - Aide financière à Équijustice
  - Appui à la Maison de la famille de Coaticook
  - Soirée bénévole du CAB
  - Proclamation des journées de la persévérance scolaire
  - Travaux supplémentaires au centre communautaire
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. États financiers mensuels

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers
  - Prochaine assemblée de travail
  - Prochaine assemblée ordinaire
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée

Adopté.

**2020-02-03-03: PERIODE DE QUESTIONS**

Une seule question est posée.

**2020-02-03-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 janvier 2020 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2020-02-03-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 7425 à 7469 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (49 278.79 \$), la liste des prélèvements (janvier 2020) et le rapport de salaires versés (janvier 2020) en date du 31 janvier 2020.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2020-02-03-06: RAPPORT DU MAIRE**

Le maire donne la parole au maire suppléant qui fait le résumé de la dernière séance du conseil de la MRC de Coaticook.

**2020-02-03-07: RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL**

Le directeur général fait état des travaux au centre communautaire, de sa rencontre concernant les services d'animation estivaux avec la MRC de Coaticook, de sa participation au comité permanent développement social, institutions et démocratie de la FQM ainsi que l'inauguration de la nouvelle surface multifonctionnelle.

**2020-02-03-08: RETRAIT DU PROJET DE REGIONALISATION DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVAUX DE LA MRC DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook a annoncé son intention de regrouper les services d'animation estivaux en un service régional ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du plan régional, la municipalité de Saint-Herménégilde perdait son service d'animation estivale sur son territoire ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a procédé à des investissements majeurs dans les infrastructures de loisirs et que ceux-ci sont utilisés pour le service d'animation estival municipal ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une école sur le territoire de la municipalité, le service d'animation estival demeure la seule relation d'appartenance avec le territoire de Saint-Herménégilde ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que le projet annoncé par la MRC de Coaticook amène des préoccupations concernant les tarifs pour les parents, le temps de voyage pour les enfants en autobus ainsi que la disparité selon le revenu concernant les enfants ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont consulté plusieurs parents et que ceux-ci préfèrent maintenir un service d'animation estival local ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde réitère sa volonté à maintenir et protéger les services de proximité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde n'adhère pas au projet de regroupement des services d'animation estivaux de la MRC de Coaticook ;

QUE la municipalité ne contribue pas financièrement à l'inscription de jeunes de Saint-Herménégilde qui désire s'inscrire au service d'animation estival régional de la MRC de Coaticook ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde maintienne la présence de son service d'animation estival sur son territoire pour les jeunes de Saint-Herménégilde ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à madame Nancy Bilodeau, greffière de la MRC de Coaticook.

Adopté.

### **2020-02-03-09: MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre le service d'animation estival à l'ensemble des parents de la municipalité de Saint-Herménégilde à des tarifs plus bas que les autres municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'il relève du choix des parents d'inscrire son enfant dans un autre service d'animation estival ou dans un autre camp de jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'exclure les frais d'inscription à un service d'animation estival et de camp de jour des frais admissibles à la politique de remboursement des activités sportives et culturelles de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-02-03-10: PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE les orientations de la ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs de la ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* :

« Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une règle intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées » ;

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Herménégilde a été intégré dans le projet de schéma de la MRC de Coaticook (3<sup>e</sup> génération) ;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de février 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le plan de mise en œuvre contenu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées au plan de mise en œuvre ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-02-03-11: CONGRES ADMQ 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Marc-Antoine Lefebvre, directeur général, au congrès 2020 de l'ADMQ.

Adopté.

**2020-02-03-12: VINS ET FROMAGES DE L'EXPO DE LA VALLEE DE COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité de réserver une table pour la municipalité de Saint-Herménégilde au coût de 450\$.

Adopté.

**2020-02-03-13: OCTROI DU CONTRAT POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE PROLONGEMENT  
DU RESEAU D'EGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN SAINT-DENIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prolonger le réseau d'égout sanitaire sur le chemin Saint-Denis afin de former un circuit fermé et ainsi prévenir d'éventuelles failles au système existant ;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ces travaux, la municipalité de Saint-Herménégilde doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le certificat d'autorisation, la municipalité de Saint-Herménégilde doit réaliser des plans et devis pour les travaux ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'ingénieur Bruno Lortie ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Bruno Lortie, ingénieur, pour la réalisation des plans et devis du prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin Saint-Denis pour un montant de 3 500\$, taxes en sus ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat.

Adopté.

**2020-02-03-14: REPLACEMENT DE L'ECRAN D'ORDINATEUR A LA STATION DE  
TRAITEMENT DES EAUX USEES**

CONSIDÉRANT QUE l'écran de l'ordinateur à la station de traitement des eaux usées ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QU'un suivi technique doit être effectué ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à Cima+ ;

CONSIDÉRANT QUE ce support technique est nécessaire au bon fonctionnement de l'usine d'épuration des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'écran doit être remplacé ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

D'accepter la soumission de Cima+ qui est la suivante :

- 100\$/h pour Jonathan Lachance, technicien senior
- 90\$/h pour Sébastien Givry, technicien senior
- 60\$/h pour Jean-Philippe Gamsby, technicien junior, partenaire principal pour le projet
- 0,50\$/kilomètre pour les frais de kilométrage
- Dépenses encourues plus 10%

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder au remplacement de l'écran d'ordinateur à la station de traitement des eaux usées de lui octroyer un budget de 2 500\$ pour l'achat de celui-ci.

Adopté.

**2020-02-03-15: BUDGET DES TROIS VILLAGES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité approuve le budget 2020 du comité de développement des Trois villages ;

QUE la municipalité verse la contribution annuelle de 850\$ au comité de développement des Trois villages.

Adopté.

**2020-02-03-16: APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LE COMITE DES TROIS VILLAGES ET LA CORPORATION TOURISTIQUE DE COATICOOK**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde approuve le contrat entre la Corporation touristique régionale de Coaticook et le comité de développement des Trois villages d'une valeur de 1 500\$, taxes en sus.

Adopté.

**2020-02-03-17: ACTIVITE AVEC LE ZOO DE GRANBY**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a accueilli une activité du zoo de Granby en mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite de l'activité et désire refaire celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville a démontré de l'intérêt pour organiser elle aussi l'événement cette année ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport de cette activité seront répartis entre les deux municipalités partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale et des aînés de Saint-Herménégilde mentionne la tenue d'une activité éducative annuelle sur le territoire de la municipalité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde organise une activité avec le Zoo de Granby le 18 avril 2020. Le coût de l'activité sera de 353,55\$, taxes incluses.

Adopté.

**2020-02-03-18: CONTRAT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE 2020**

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'année 2020 pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière liquide sur les chemins de la municipalité, soit 168 680 litres de Calcium 35% avec certification BNQ 2410-300 pour une distance d'environ 50 kilomètres a été transmis aux soumissionnaires désignés par le conseil selon le devis, préparé par Marc-Antoine Lefebvre, secrétaire-trésorier, en date du 7 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois ;

ATTENDU QUE les soumissions conformes reçues ont été faites par :

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>PRIX unitaire</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Les Entreprises Bourget Inc.	0.3395 \$/litre	57 266.86 \$	65 842.57 \$
Multi Routes Inc.	0.3890 \$/litre	65 616.52 \$	75 442.58 \$
Somavrac CC Inc.	0.3382 \$/litre	57 047.57 \$	65 590.43 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020 à Somavrac CC inc., le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 65 590.43 \$ taxes incluses.

Adopté.

**2020-02-03-19: AIDE FINANCIÈRE A ÉQUILIBRE**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 176\$ à Équijustice Estrie. Le versement de ce chèque se fera durant le mois de mars.

Adopté.

**2020-02-03-20: APPUI A LA MAISON DE LA FAMILLE DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la famille de Coaticook recherche des lettres d'appui pour une subvention afin d'embaucher une travailleuse sociale pour les familles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que cette ressource est utile pour les familles de Saint-Herménégilde ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

DE soutenir la Maison de la famille de Coaticook dans ses démarches ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à rédiger la lettre d'appui et l'envoyer à Mme Corinne Hamelin, directrice générale de la Maison de la famille de Coaticook.

Adopté.

**2020-02-03-21: SOIREE BENEVOLE DU CAB**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde honorera M. Claude Marchand et Mme Dominique Plourde lors de la Soirée régionale de reconnaissance des bénévoles 2020 le 24 avril prochain ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde sera représenté par les conseillers municipaux Sylvie Fauteux et Réal Crête.

Adopté.

**2020-02-03-22: PROCLAMATION DES JOURNEES DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 14 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement ; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 17,3% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20,0% pour les garçons et 14,4% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et les impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 17 au 21 février 2020, la 11<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

DE proclamer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

DE faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

Adopté.

### **2020-02-03-23: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à demander des soumissions à des entrepreneurs spécialisés afin d'effectuer des travaux supplémentaires, soit de repeindre la grande salle et d'effectuer le filage pour relier les équipements électroniques aux haut-parleurs du plafond pour un montant maximal de 5 000\$ avant taxes.

Adopté.

### **2020-02-03-24: LOISIRS**

Le projet de rénovation de la palestre d'Acti-sports est en attente en raison de la recherche de financement. Près de 150 personnes ont assisté à l'événement des Plaisirs d'hiver. La ligue des petits bonshommes débute ses activités prochainement.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-02-03-25: TROIS VILLAGES**

Aucune nouvelle information.

**2020-02-03-26: FAMILLE ET CULTURE**

Des inquiétudes concernant la visibilité nocturne sont soulevées concernant l'intersection du 9<sup>e</sup> rang et de la route 251.

**2020-02-03-27: JOURNAL**

Aucune nouvelle information.

**2020-02-03-28: USINE D'EPURATION**

Le changement de coagulant afin de régler le problème de pH a eu lieu. Un suivi sera effectué par l'administration.

**2020-02-03-29: AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2020-02-03-30: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 31 janvier 2020.

**2020-02-03-31: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 7 janvier 2020 au 3 février 2020.

**2020-02-03-32: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

L'appel d'offres pour obtenir un nouveau camion d'incendie a été lancé.

**2020-02-03-33: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2020-02-03-34: DIVERS**

Prochaine réunion de travail : Mardi le 25 février, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 2 mars, 19h00

**2020-02-03-35: PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-02-03-36: AUTRES SUJETS**

Aucuns autres sujets.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2020-02-03-37: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.